

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Avenant à la convention
de raccordement des
effluents de la
Commune de
PESCHADOIRES au
réseau d'assainissement
communal et à la
station d'épuration de
THIERS**

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué
mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre
SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL,
Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard
DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUNOZ ;
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

C.M. 16.12.2025

- N°6 -

AVENANT À LA CONVENTION DE RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE DE PESCHADOIRES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL ET À LA STATION D'ÉPURATION DE THIERS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°24 du 15 décembre 2020 approuvant la convention relative au déversement des eaux usées d'une partie de la commune de PESCHADOIRES dans le réseau public d'assainissement de THIERS et à leur traitement à la station d'épuration de Sauvage Billetoux ;
- **Considérant** que cette convention prévoyait une fin de validité au 31 décembre 2025 ;
- **Considérant** qu'il reste opportun de maintenir cette coopération ;

Il est proposé au Conseil Municipal de THIERS d'approuver l'avenant portant prolongation de cette convention jusqu'à la date du 31 décembre 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :



- **Approuve** l'avenant à la convention de raccordement des effluents de la Commune de PESCHADOIRES au réseau d'assainissement communal et à la station d'épuration de THIERS ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER